

COMMUNE DE LA GRIGONNAIS

# "Le Hameau des Suzins"

sis Rue des Landreaux

## Lot n° 32

Adresse:

Réalisé le : 13 10 2012

Mis à jour après travaux le : 19/07/2013

Cadastre : Section: ZM n° 252

Permis d'aménager  
PA 044 224 12 C 3000  
du 10/12/2012

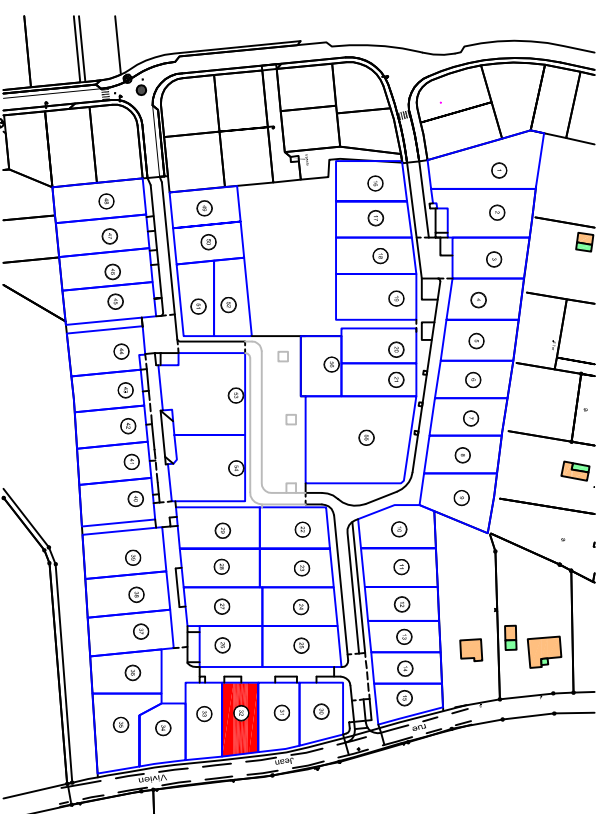
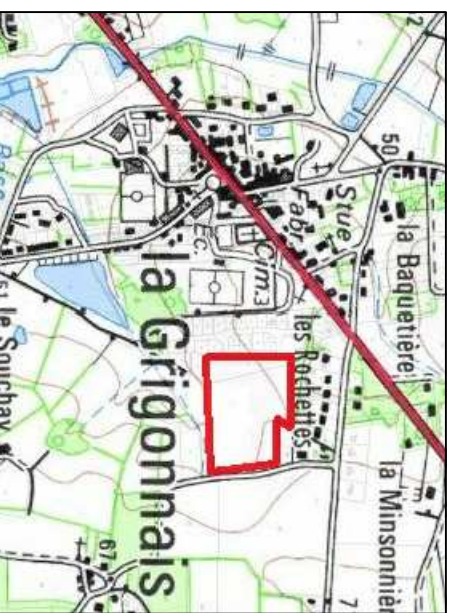
Surface arpentée : 444 m<sup>2</sup> Surface de Plancher: 150 m<sup>2</sup>  
max

modifié le 10/05/2016

Servitude particulière : OUI  NON

### PLANS DE SITUATION

sans Echelle



# PLAN PARCELLAIRE

Maitrise d'oeuvre

BCG Géomètre Expert

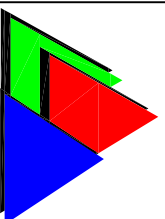
Topographie - Etude - Foncier  
B.P.14 16, rue Pierre Morin 44130 BLAIN  
Tel : 02 40 79 02 70 - Fax : 02 40 79 13 65



Maitrise d'ouvrage

CILAOS

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS  
AMENAGEMENTS FONCIERS

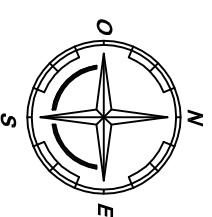
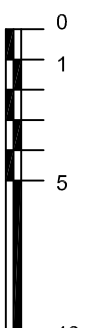


38 rue Jean Jaures 44400 REZE Tel : 02 40 84 33 32

Ref : B-5900

# PLAN MASSE

Echelle 1/250

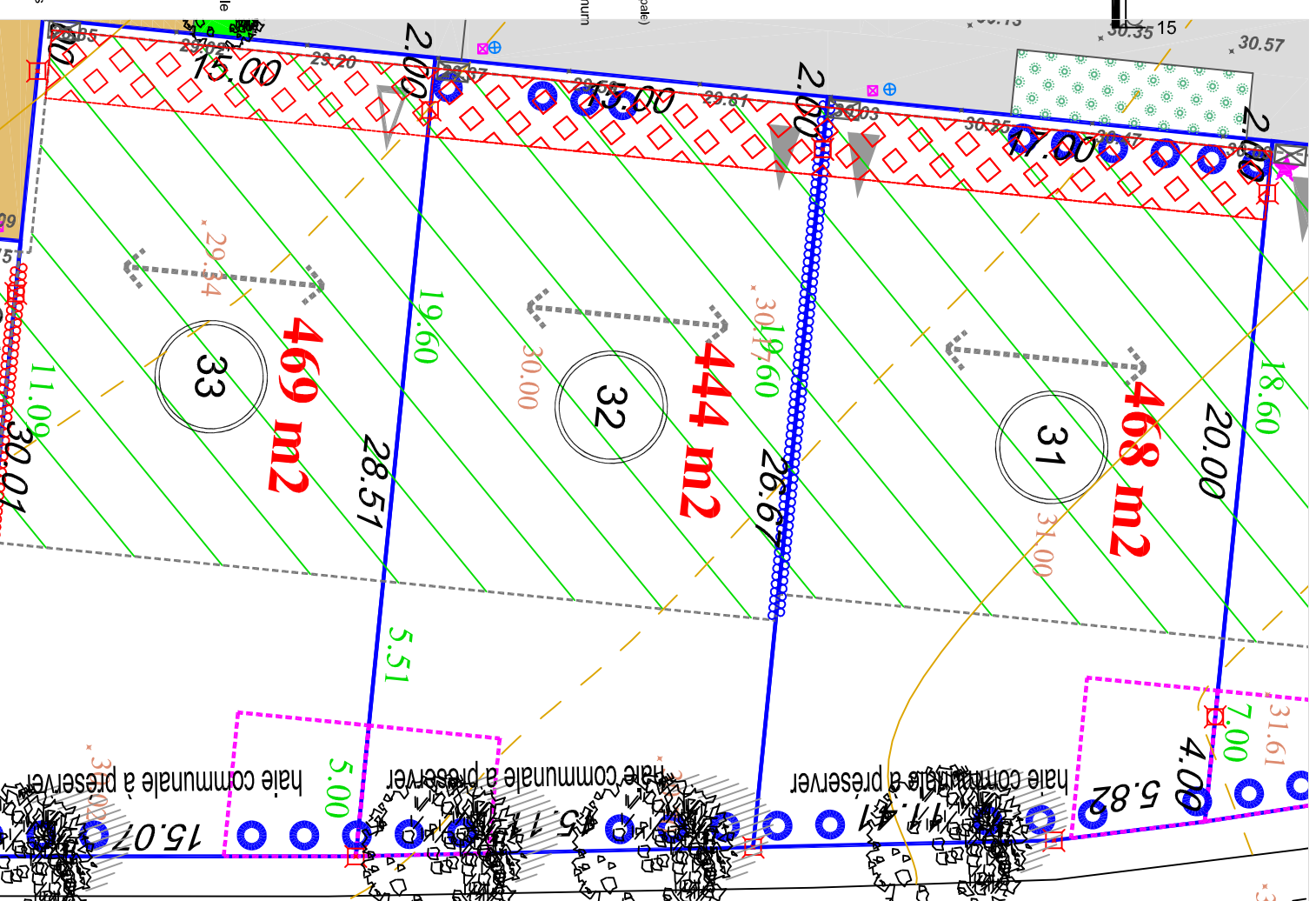


### LEGENDE REGLEMENT

- ⑬ N° du lot
- Limite de zone constructible principale
- Limite de zone constructible du garage (pour les garages dissociés de la construction principale)
- Limite de zone d'implantation des bâtiments annexes
- Ligne d'attache : Implantation de 50% minimum d'une façade ou d'un pignon en limite de propriété sur chacune des lignes d'attaches
- Mitoyenneté : Implantation de 50% minimum de la construction en limite séparative obligatoire
- Bande d'attache : Implantation de 50% minimum d'une façade ou d'un pignon dans une bande comprise entre 0 et 3m par rapport à la limite de propriété
- Bande d'attache : Implantation de 50% minimum d'une façade ou d'un pignon dans une bande comprise entre 0m40 et 3m par rapport à la limite de propriété
- Ligne d'attache : Implantation de 50% minimum d'une façade ou d'un pignon à 0m40 par rapport à la limite de propriété
- Entrée conseillée
- Entrée imposée
- Orientation obligatoire de la façade principale
- Accès automobile interdit

### LEGENDE EQUIPEMENT

- Plantation à définir (nombre et emplacement connus à titre indicatif)
- Mélange terre-pierre ou dalles engazonnées pouvant servir de stationnement
- Espace vert
- Muret
- Enrobé noir
- Enrobé de couleur ou résine
- Sable traité ou bicouche
- Chemin piéton enherbé
- Cotes projet voirie
- 26.15
- ↓
- Candélabres
- Borne O.G.E.
- Branchements réseaux souples (eau potable - électrique - téléphone)
- ⊕
- Branchement Eaux Pluviales
- ⊗
- Branchement Eaux Usées
- 28.10
- Côtes Terrain Naturel avant travaux



⊗ fe EU:27.77  
⊕ fe EP:28.07

Ces éléments pourront être déplacés ou modifiés ou regroupés à l'initiative de l'aménageur pour raisons techniques et normales.  
Ref : B-5900